

L'avis nuancé de théologiens musulmans et chrétiens permet de sortir du manichéisme frontal actuel

# Caricatures: prendre de la hauteur

« LUCAS VUILLEUMIER, PROTESTINFO »

**Controverse** « Pourquoi limiter les caricatures qui sont un art à part entière? » déclare Wissam Halawi, professeur d'histoire sociale et culturelle de l'islam et des mondes musulmans à l'Université de Lausanne. Une prise de position qui détonne immédiatement des a priori ambiants. A l'heure où la problématique des caricatures prend une dimension géopolitique, entre un Macron sur les bancs d'une laïcité à tout crin et un Erdogan sur la ligne de crête d'un islam sensible, il semble difficile d'éviter un certain manichéisme. Et pourtant...

« Une affaire comme celle des caricatures de *Charlie Hebdo* n'aurait jamais pu arriver il y a trente ans », observe Philippe Kaenel, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Lausanne. « La faute à internet, car c'est à partir du moment où un dessin quitte son bassin naturel qu'il peut générer une série de malentendus. »

## Saine autodérision

« Ce qu'il faut reconnaître avant toutes choses, c'est que cette façon de tourner en dérision les religions est un phénomène assez insolite dans l'histoire des civilisations; il est propre à l'Europe et en particulier à la France », fait remarquer René Nouailhat, historien des religions français. « La critique religieuse, quand elle est bien faite, est un signe de bonne santé. Au sein même du judaïsme et du catholicisme, on trouve les preuves historiques d'une autodérision tout à fait saine: il est arrivé qu'on se moque avec férocité de représentants ecclésiastiques, jusque dans des enluminures de livres religieux ou dans les sculptures des cathédrales. »

Une propension à la raillerie qui prend déjà les traits d'un combat religieux, notamment au moment d'affirmer l'idéologie protestante pour les uns, et de revendiquer le dogme catholique pour les autres. « La grande force de la caricature,



La colère contre la France grondait encore ces derniers jours dans plusieurs pays musulmans, dont le Bangladesh. Keystone

au moment de la Réforme, est qu'elle devient un nouveau langage artistique, mais surtout un langage médiatique », observe Jérôme Cottin, professeur de théologie pratique à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg. Et de rappeler qu'à l'époque, l'image est utilisée « pour faire passer des idées, même violemment », alors qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le dessin de presse revêt une importance un peu moins vertueuse.

« Au lendemain de l'affaire Dreyfus, la caricature antisémite se met à faire partie du langage politique et graphique », relève Philippe Kaenel, « ce qui

**« On constate un glissement sémantique entre musulman et islamiste dans les caricatures »**

Jérôme Cottin

va faire le lit de la haine des juifs. Toutefois, depuis les camps de concentration, il y a désormais un réel problème, car toute critique anti-israélienne est immédiatement accusée d'antisémitisme. » Une confusion qui se retrouve autour d'un islam bousculé par la liberté d'expression à la française, « à tonalité laïcarde », selon René Nouailhat.

## Amalgames

« Une caricature de Mahomet avec une bombe sur la tête peut laisser supposer que tout musulman pourrait être un terroriste en puissance. Il y a aujourd'hui un glissement

sémantique entre musulman et islamiste dans les caricatures », affirme Jérôme Cottin. Mais pour Wissam Halawi, on n'est pas sur le même plan: « Ce que les religieux musulmans contestent, c'est plutôt la représentation du prophète de l'islam. Ils ignorent toutefois que ce dernier a maintes fois été représenté depuis l'essor au XII<sup>e</sup> siècle de l'art de la miniature, notamment en Turquie et en Perse. » Et d'asséner: « Les fondamentalistes et les salafistes soutiennent que l'art figuratif est interdit dans le Coran et citent, pour ce faire, le verset 90 de la sourate 5, alors que ce verset interdit les statues

polythéistes et non les images qui n'existaient pas à l'époque prophétique. »

« Il y a certes aujourd'hui des radicalisations religieuses à cause de fondamentalistes. Mais je crois aussi qu'il existe une radicalisation laïque, quand on veut appliquer à la société civile une séparation radicale du religieux qui a toute sa raison d'être dans l'espace des institutions de la République », rappelle René Nouailhat. Pour Jérôme Cottin, l'enseignant Samuel Paty a d'ailleurs été irréprochable à ce niveau. Au contraire d'un monde où les réseaux sociaux n'épargnent plus aucune image à personne, en faisant sauter les contextes dans lesquelles ces dernières sont montrées, le professeur n'avait en revanche pas obligé ses élèves à regarder les caricatures présentées dans son cours. « Au contraire, d'ailleurs, de ces hôtels de région qui ont affiché ces caricatures sur leur façade après le drame. »

## Déni d'humiliation

« On parle aujourd'hui de « droit au blasphème », expression étonnante car porteuse d'agressivité. Pourquoi l'heureuse disparition des « délits de blasphème » se traduirait-elle en « droit »? C'est la liberté d'expression qui est un droit fondamental, comme la liberté de pensée », déclare René Nouailhat. « On est finalement très donneur de leçons, en France, sur ce sujet. Comme si notre façon de caricaturer était la seule liberté d'expression qui vaille. »

Si aucun attentat ne saurait jamais être justifié, le philosophe protestant Olivier Abel dénonce quand même de son côté un « déni d'humiliation » (*Réforme*, 4.11.2020): « Nous sommes sensibles aux violences, comme aux inégalités, mais insensibles à l'humiliation qui les empoisonne. » Une vision partagée également par Jérôme Cottin, pour qui la liberté d'expression à tout prix n'ouvrirait plus le moindre interstice au dialogue: « Absolutiser ces caricatures, c'est finalement imposer une suprématie occidentale. » »

## Fabrice Hadjadj distingué

**Prix** « L'Académie française a décerné jeudi son Prix cardinal Lustiger au philosophe **Fabrice Hadjadj** (photo Alain Wicht). L'actuel directeur de l'Institut Philanthropos, à Fribourg, est récompensé pour l'ensemble de son œuvre. Créé en 2012, ce prix doté de 3000 euros distingue tous les deux ans une œuvre « répondant aux intérêts du cardinal Lustiger (1926-2007) et portant sur les enjeux spirituels des divers phénomènes culturels, sociaux et historiques », rapporte *La Croix*. « Juif, de prénom arabe et



de confession catholique », comme il se présente lui-même, Fabrice Hadjadj porte, à l'instar du cardinal Lustiger, une philosophie sans frontière, explorant les racines juives du christianisme. La plume incisive, volontiers provocateur, il développe une approche éclectique de la foi. Né en 1971, cet agrégé de philosophie est un touche-à-tout prolifique auteur de nombreux ouvrages de philosophie, de théologie mais aussi de pièces de théâtre et, récemment, d'un roman fantastique: *L'Attrape-malheur*. » CATH.CH

## ÉTATS-UNIS

### ROME FÉLICITE JOE BIDEN

Joe Biden s'est entretenu avec le pape François. Sur Twitter, le président élu remercie le pape pour ses « bénédictions et ses félicitations ». Il dit admirer le leadership du pape dans la promotion de la paix et la réconciliation. CATH.CH

## VOYAGE

### LE PAPE EN CORÉE DU NORD

Le pape désire se rendre en Corée du Nord. Lors de sa rencontre avec l'ambassadeur sud-coréen Lee Baek-man au Vatican, il a réaffirmé son désir de participer activement au processus de paix entre les 2 Corées et de contribuer à la stabilité de la région. CATH.CH

## La messe au Tribunal fédéral

**Coronavirus** « Un groupe de Valaisans emmené par l'avocat Marc-André Mabillard a déposé un recours de droit public auprès du Tribunal fédéral (TF) contre la limitation à dix du nombre de participants aux célébrations religieuses ordonnée par le Conseil d'Etat dans le cadre de la lutte contre la pandémie. »

« Je ne suis pas du tout covidosceptique mais covidoréaliste », a expliqué M<sup>e</sup> Mabillard, qui avoue avoir lui-même été victime du coronavirus, sous une forme heureusement bénigne. Mais l'avocat juge que la décision de limiter à dix le nombre de participants aux services religieux est arbitraire et viole le droit fonda-

mental à la liberté de culte et de réunion.

« Rassembler dix personnes à la chapelle de Longeborgne ou dans le salon d'une famille est beaucoup plus risqué, au plan sanitaire, que d'en réunir 50 ou 100 dans la cathédrale de Sion où toutes les mesures de protection peuvent être aisément respectées. » En ne distinguant absolument pas les situations concrètes, la décision du Conseil d'Etat valaisan tombe dans l'arbitraire, estiment les recourants.

**Le critère de nécessité** exige en outre d'examiner si d'autres mesures, plus respectueuses des libertés, ne sont pas également efficaces. En laissant notamment

ouverts les grands magasins de brico-loisirs, le Gouvernement valaisan s'est-il dûment livré à cette appréciation? pointe l'avocat. « Dans un certains cas, comme celui des marchés, on a clairement privilégié la liberté économique. Les autres libertés, notamment celle du culte et de réunion, n'ont-elles pas une valeur tout aussi grande? Sinon plus? Les croyants vivent ainsi une discrimination très sérieuse. »

A noter que les règles varient beaucoup entre cantons. Les messes sont suspendues à Genève, Neuchâtel et sur Vaud. La limite est de 15 personnes pour la partie francophone de Berne, de 30 pour Fribourg et de 50 pour le Jura. » CATH.CH